



Compte-rendu de la réunion

CE du 25 avril 2019

Information sur le bilan de la campagne de promotion 2018-2019 :

Déclaration :

La CGT déplore, avant tout, que la politique salariale de l'établissement se limite chaque année à la campagne de promotion qui sert de cache misère.

Les montants en jeu sont ridicules par rapport aux ambitions de l'établissement et génèrent donc des frustrations pour minima 4/5ème du personnel.

Le pouvoir d'achat des personnels ne répond donc pas à l'augmentation du coût de la vie.

La CGT revendique de vraies négociations annuelles et une réelle gestion des carrières.

Face aux attendus de l'établissement multipliant les changements organisationnels et les évolutions métiers, la gratification ne devrait pas être une simple application minimaliste des obligations de l'employeur mais une réelle reconnaissance des efforts menés par le collectif.

Pour rappel, la CCN art 20 paragraphe 3 considère qu' « il est légitime dans le cadre du maintien dans un même emploi de reconnaître l'expérience acquise du fait de la pratique courante et continue des activités professionnelles »

Cette année comme les précédentes, La Direction met donc en doute la pratique de plus de 75% des agent.es !

Pour rappel : Contre toute disposition conventionnelle, les recours suite à non promotion sont à adresser à la Direction avant le 30 avril pour obtenir une réponse cette année. Passée cette date, ils ne seront examinés que pour la prochaine campagne de promotion !

La CGT rappelle à la Direction ses obligations d'informer par écrit les agent.es en cas de non promotion (art 20.4 de la CCN), cette année encore cette obligation n'a pas été respectée !

Effectifs : notification 2019-Opéra II mise à jour du 31/12/2018 :

OPERA au 31.12.2018 nous est présenté, il s'agit d'un outil présenté par la Direction comme outil de répartition des effectifs existants en fonction de certains indicateurs de charge (DEFM, DPAE, Offres...).

La Direction maintient, cette année encore, qu'OPERA ne serait qu'un outil d'aide à la décision et non une cible.

Interrogée sur un éventuel seuil (notamment GDD), la Direction maintient de pas avoir cette vision.

Un site à 2 GDD serait donc tenable ??? Aucune réponse ne sera, cette fois encore, apportée...

Information sur l'accord du 01/04/2019 sur le Renouveau du Dialogue Social

Déclaration CGT :

Dans le cadre de la négociation de l'accord « renouveau du dialogue social » et de l'accord « CSE », la Direction Générale a décidé de s'appuyer sur la casse des droits collectifs et de la hiérarchie des normes organisées par les ordonnances Macron pour mettre sous pression les organisations syndicales.

Après avoir négocié l'accord d'entreprise sur le vote électronique, la DG a décidé d'ouvrir une négociation de branche sur un « un accord de méthode ». Celui-ci avait, en fait, pour objet de faire avaliser aux syndicats signataires la casse du droit syndical. La Direction faisant alors valoir qu'en cas de rejet de cette méthode, elle ne s'en tiendrait qu'à ses strictes obligations légales en matière de représentation du personnel.

Malgré le cadre légal qui n'entraîne en aucun cas la caducité du droit syndical actuel et nos seules protestations, force est de constater qu'une majorité d'OS (CFDT-CFTC-CGC-SNAP et FO) a cédé à la menace en signant cet accord de méthode.

Dans ce contexte, les négociateurs CGT ont négocié indépendamment les deux accords conformément à leurs objets distincts et ont systématiquement rappelé que pour notre organisation ceux-ci n'étaient en aucun cas liés.

A l'issue de ces négociations, nous pouvons dire que l'accord RDS a bien été négocié sous l'égide de la politique d'austérité de Bercy.

Cette révision entraîne la réduction des droits conventionnels et s'appuie sur 2 axes principaux :

- ✓ *l'assujettissement des remboursements de frais de déplacements à l'utilisation d'un forfait d'heures dédiées et limitées ce qui entrave de fait la liberté de circulation des organisations syndicales.*
- ✓ *La suppression des autorisations d'absences exceptionnelles créées conventionnellement pour la représentation externe du syndicat (AAEX). La DG en avait d'ailleurs fait le point d'entrée de la négociation.*

C'est pourquoi, après consultation de ses adhérent.es, la CGT a voté contre cet accord.

Les élu.e.s cgt Pôle emploi Normandie déplorent la mise en œuvre prochaine de cet accord.

Information sur l'accord du 05/04/2019 sur le Renouveau des Instances de Représentation du Personnel

Les négociations régionales de l'accord pré-électoral auront lieu les 15, 23 et 27 mai 2019.

Point sur l'installation de scanners autonomes en Agence

La Direction annonce l'installation de scanners autonomes dans chaque agence et la disparition des photocopieurs destinés au public.

Malgré notre insistance, la Direction nie l'utilité du cv « papier », la CGT n'a pas manqué de rappeler son utilisation lors de forums, cafés de l'emploi, candidatures spontanées ou toute rencontre avec un employeur.

Le principe défendu par la Direction étant d'arriver au zéro papier en agence et de libérer les PILA pour l'utilisation de l'emploi store.

La CGT n'est en rien contre l'arrivée de ce nouvel outil s'il ne s'agissait pas d'en profiter pour faire disparaître les photocopieurs publics !

A l'heure de la remise en cause du tout numérique par de nombreux citoyens, la Direction persiste dans cette voie au risque d'éloigner du marché du travail davantage partie de nos usager.e.s déjà fragilisé.e.s.

Questions diverses

- Reprise d'une question posée en janvier et février mais restée sans réponse : Quels sont les critères pour qu'un collègue en fin de cdd puisse continuer à accéder à la BDE et par quel moyen y accède-il ?

La Direction s'engage à nouveau à revenir vers nous ! Les délais de recherche d'information de la Direction sont bien loin des 48 heures de la réponse à TSCE !

- Lors de nos visites de sites, de nombreuses remontées nous sont faites concernant les hashtags. Les agents n'ont rien contre mais souhaiteraient avoir des retours sur les résultats de ces actions chronophages et récurrentes.
- Pourquoi imposer un tel rythme pour les hashtags?
- Pourquoi avoir sanctuarisé le mardi qui nuit à la souplesse d'organisation avec les employeurs ?

La Direction ne changera RIEN ! Même en période estivale, le rythme sera maintenu envers et contre tout.

La Direction n'amène aucun argument et refuse toute discussion sur le sujet !

- Des difficultés nous sont remontées du réseau concernant l'accueil en file unique : quelle est la définition du niveau 1 de renseignement à apporter en situation d'accueil sur la GDD ?

A cette question, sans surprise la Direction s'agace et n'apporte aucune réponse.

Vos élus se tiennent à votre disposition pour toutes questions et suggestions.

Le prochain CE se tiendra le 25 avril 2019

Vos élu.e.s CGT au CE :

**David Gallet, Guillaume Gravier, Elisabeth Lebigot, Sophie Leclerc,
Karine Le Pennuic, Chrystelle PETIT. Représentante syndicale :
Stéphanie Dorin**

?

Bulletin d'Adhésion à la CGT



Nom : Prénom :

Adresse :

Site, Service, Unité :

Tel :

E-Mail :@

A retourner auprès du/de la militant.e de votre choix.